



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 74091

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes de l'ISARA Lyon, dont la subvention de fonctionnement semble avoir été gelée à hauteur de 9 % dans le cadre du contrat qui lie cette école à son ministère de tutelle. Cette décision de gel touche de la même façon et dans les mêmes proportions les écoles de la FESIA et l'enseignement agronomique public. Il lui demande donc quelles compensations sont envisageables pour atténuer les effets de cette mesure sur le fonctionnement de ces établissements.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche est attentif aux préoccupations exprimées à propos des mesures de régulation budgétaire relatives aux crédits de fonctionnement de l'enseignement supérieur agricole privé, et en particulier de ses conséquences pour l'Institut supérieur d'agriculture de Rhône-Alpes (ISARA Lyon). Ces décisions de précaution prises en cours d'exécution budgétaire dans un souci de maîtrise des finances publiques ont concerné l'ensemble des secteurs d'intervention du ministère de l'agriculture et de la pêche. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a pu obtenir la levée partielle de cette contrainte et il a décidé d'en faire bénéficier en priorité l'enseignement supérieur. La mesure de régulation touchant les établissements de la Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs en agriculture (FESIA) a ainsi pu être ramenée de 9 % à 3 %. Il a été également demandé au directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche de donner un délai supplémentaire à ces établissements pour réaliser leurs engagements en matière de recrutement d'enseignants permanents et de développement de la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74091

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8840

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12026